

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Numéro SIRET
20004079800080**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population
est de 3500 habitants et plus VAL VANOISE**

POSTE COMPTABLE DE : Service de gestion comptable de Moutiers

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET ANNEXE EAU (2)

ANNEE 2026

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes**A - Eléments du bilan**

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	34
A3.2 - Etalement des provisions	35
A4.1 - Equilibre des opérations financières	36
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	39
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	40
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	41
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	42
A6 - Etat des charges transférées	43
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	44

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	46
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	47
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	48
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	49
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	50
B1.7 - Etat des engagements reçus	51
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	52
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	53

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	54
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	56
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	57
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	58

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	59
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 526 180,00	2 526 180,00
+		
R		
R		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 526 180,00	2 526 180,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 413 998,00	2 413 998,00
+		
R		
R		
P		
O		
R		
T		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 413 998,00	2 413 998,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	4 940 178,00	4 940 178,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	294 000,00	0,00	368 517,00	368 517,00	368 517,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	335 930,00	0,00	284 105,00	284 105,00	284 105,00
014	Atténuations de produits	174 000,00	0,00	209 245,00	209 245,00	209 245,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses de gestion des services		804 430,00	0,00	862 367,00	862 367,00	862 367,00
66	Charges financières	255 000,00	0,00	323 030,00	323 030,00	323 030,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 059 430,00	0,00	1 185 397,00	1 185 397,00	1 185 397,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	63 665,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 153 905,00		1 340 783,00	1 340 783,00	1 340 783,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 217 570,00		1 340 783,00	1 340 783,00	1 340 783,00
TOTAL		2 277 000,00	0,00	2 526 180,00	2 526 180,00	2 526 180,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

2 526 180,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 055 000,00	0,00	2 271 260,00	2 271 260,00	2 271 260,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 060 000,00	0,00	2 276 260,00	2 276 260,00	2 276 260,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	85 920,00	85 920,00	85 920,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 060 000,00	0,00	2 362 180,00	2 362 180,00	2 362 180,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	217 000,00		164 000,00	164 000,00	164 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		217 000,00		164 000,00	164 000,00	164 000,00
TOTAL		2 277 000,00	0,00	2 526 180,00	2 526 180,00	2 526 180,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

2 526 180,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

1 176 783,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	195 000,00	0,00	8 002,00	8 002,00	8 002,00
21	Immobilisations corporelles	730 000,00	0,00	612 988,00	612 988,00	612 988,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	950 000,00	0,00	568 003,00	568 003,00	568 003,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 875 000,00	0,00	1 188 993,00	1 188 993,00	1 188 993,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	641 000,00	0,00	1 061 005,00	1 061 005,00	1 061 005,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	641 000,00	0,00	1 061 005,00	1 061 005,00	1 061 005,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 516 000,00	0,00	2 249 998,00	2 249 998,00	2 249 998,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	217 000,00		164 000,00	164 000,00	164 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	217 000,00		164 000,00	164 000,00	164 000,00
	TOTAL	2 733 000,00	0,00	2 413 998,00	2 413 998,00	2 413 998,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 413 998,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	280 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 235 430,00	0,00	648 165,00	648 165,00	648 165,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 515 430,00	0,00	768 165,00	768 165,00	768 165,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	305 050,00	305 050,00	305 050,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	305 050,00	305 050,00	305 050,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 515 430,00	0,00	1 073 215,00	1 073 215,00	1 073 215,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	63 665,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 153 905,00		1 340 783,00	1 340 783,00	1 340 783,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 217 570,00		1 340 783,00	1 340 783,00	1 340 783,00
TOTAL		2 733 000,00	0,00	2 413 998,00	2 413 998,00	2 413 998,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 413 998,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

1 176 783,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	368 517,00		368 517,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	284 105,00		284 105,00
014	Atténuations de produits	209 245,00		209 245,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66	Charges financières	323 030,00	0,00	323 030,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 340 783,00	1 340 783,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 185 397,00	1 340 783,00	2 526 180,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

2 526 180,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	164 000,00	164 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 061 005,00	0,00	1 061 005,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	8 002,00	0,00	8 002,00
21	Immobilisations corporelles (6)	612 988,00	0,00	612 988,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	568 003,00	0,00	568 003,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 249 998,00	164 000,00	2 413 998,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 413 998,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 271 260,00		2 271 260,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00		5 000,00
76	Produits financiers	85 920,00	0,00	85 920,00
77	Produits exceptionnels	0,00	164 000,00	164 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 362 180,00	164 000,00	2 526 180,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 526 180,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	120 000,00	0,00	120 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	648 165,00	0,00	648 165,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	305 050,00	0,00	305 050,00
28	Amortissement des immobilisations		1 340 783,00	1 340 783,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 073 215,00	1 340 783,00	2 413 998,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 413 998,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Code	Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant
100	Charges de personnel	100	100	100	100
101	Salaires et traitements	101	101	101	101
102	Indemnités	102	102	102	102
103	Charges sociales	103	103	103	103
104	Autres charges de personnel	104	104	104	104
200	Charges de matériel	200	200	200	200
201	Matériel de bureau	201	201	201	201
202	Matériel de transport	202	202	202	202
203	Matériel de communication	203	203	203	203
204	Matériel de chauffage, d'éclairage, de ventilation	204	204	204	204
205	Matériel de mobilier	205	205	205	205
206	Matériel de fournitures	206	206	206	206
207	Matériel de maintenance	207	207	207	207
208	Matériel de sécurité	208	208	208	208
209	Matériel de divers	209	209	209	209
300	Charges de fonctionnement	300	300	300	300
301	Charges de loyer	301	301	301	301
302	Charges de chauffage, d'éclairage, de ventilation	302	302	302	302
303	Charges de maintenance	303	303	303	303
304	Charges de sécurité	304	304	304	304
305	Charges de divers	305	305	305	305
400	Charges de capital	400	400	400	400
401	Charges d'investissement	401	401	401	401
402	Charges de dette	402	402	402	402
403	Charges de trésorerie	403	403	403	403
404	Charges de divers	404	404	404	404
500	Charges de provision	500	500	500	500
501	Provisions pour risques et charges	501	501	501	501
502	Provisions pour impôts et taxes	502	502	502	502
503	Provisions pour autres charges	503	503	503	503
600	Charges de résultat	600	600	600	600
601	Charges de résultat net	601	601	601	601
602	Charges de résultat brut	602	602	602	602
603	Charges de résultat exceptionnel	603	603	603	603
604	Charges de résultat courant	604	604	604	604
605	Charges de résultat global	605	605	605	605
700	Charges de résultat global	700	700	700	700
701	Charges de résultat global net	701	701	701	701
702	Charges de résultat global brut	702	702	702	702
703	Charges de résultat global exceptionnel	703	703	703	703
704	Charges de résultat global courant	704	704	704	704
705	Charges de résultat global global	705	705	705	705

VAL VANOISE - BUDGET ANNEXE EAU - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	294 000,00	368 517,00	368 517,00
604	Achats d'études, prestations de services	28 000,00	36 401,00	36 401,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	9 000,00	14 001,00	14 001,00
6062	Produits de traitement	3 500,00	2 001,00	2 001,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	12 000,00	12 001,00	12 001,00
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	3 501,00	3 501,00
6071	Compteurs	8 000,00	20 001,00	20 001,00
611	Sous-traitance générale	8 000,00	8 001,00	8 001,00
6135	Locations mobilières	0,00	701,00	701,00
61523	Entretien, réparations réseaux	65 000,00	20 001,00	20 001,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	50 000,00	75 002,00	75 002,00
6156	Maintenance	57 000,00	57 903,00	57 903,00
618	Divers	50 000,00	117 202,00	117 202,00
6238	Divers	0,00	1 801,00	1 801,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	335 930,00	284 105,00	284 105,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 085,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 800,00	3 605,00	3 605,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	650,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 300,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	217 065,00	200 700,00	200 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	74 890,00	67 820,00	67 820,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	36 140,00	11 980,00	11 980,00
014	Atténuations de produits (7)	174 000,00	209 245,00	209 245,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	112 000,00	0,00	0,00
701259	Reversement - redevance agence de l'eau	62 000,00	0,00	0,00
701269	Reversement à l'agence de l'eau - Redeva	0,00	209 245,00	209 245,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	500,00	500,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	500,00	500,00	500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		804 430,00	862 367,00	862 367,00
66	Charges financières (b) (8)	255 000,00	323 030,00	323 030,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	255 000,00	323 030,00	323 030,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 059 430,00	1 185 397,00	1 185 397,00
023	Virement à la section d'investissement	63 665,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 153 905,00	1 340 783,00	1 340 783,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 153 905,00	1 340 783,00	1 340 783,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 217 570,00	1 340 783,00	1 340 783,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 217 570,00	1 340 783,00	1 340 783,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 277 000,00	2 526 180,00	2 526 180,00

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
		=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				2 526 180,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	13 831,85
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	13 831,85
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 055 000,00	2 271 260,00	2 271 260,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 861 000,00	1 964 475,00	1 964 475,00
70121	Contre-valeur taxe consommat° eau	124 000,00	13 000,00	13 000,00
701251	Redevance prélèvement ressource en eau	18 000,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	0,00	200 945,00	200 945,00
7064	Locations de compteurs	27 000,00	27 840,00	27 840,00
7088	Autres produits activités annexes	25 000,00	65 000,00	65 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7588	Autres	5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 060 000,00	2 276 260,00	2 276 260,00
76	Produits financiers (b)	0,00	85 920,00	85 920,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	85 920,00	85 920,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 060 000,00	2 362 180,00	2 362 180,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	217 000,00	164 000,00	164 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	217 000,00	164 000,00	164 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		217 000,00	164 000,00	164 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 277 000,00	2 526 180,00	2 526 180,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 526 180,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	195 000,00	8 002,00	8 002,00
2031	Frais d'études	195 000,00	8 002,00	8 002,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	730 000,00	612 988,00	612 988,00
2121	Aménagement Terrains nus	110 000,00	75 002,00	75 002,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	225 000,00	334 101,00	334 101,00
21561	Service de distribution d'eau	0,00	3 881,00	3 881,00
2157	Aménagements matériels industriels	50 000,00	40 001,00	40 001,00
2181	Installat° générales, agencements	140 000,00	100 001,00	100 001,00
2183	Matériel de bureau et informatique	35 000,00	15 001,00	15 001,00
2188	Autres immobilisations corporelles	170 000,00	45 001,00	45 001,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	950 000,00	568 003,00	568 003,00
2312	Terrains	30 000,00	1,00	1,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	920 000,00	568 002,00	568 002,00
Total des dépenses d'équipement		1 875 000,00	1 188 993,00	1 188 993,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	641 000,00	1 061 005,00	1 061 005,00
1641	Emprunts en euros	641 000,00	1 061 005,00	1 061 005,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		641 000,00	1 061 005,00	1 061 005,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 516 000,00	2 249 998,00	2 249 998,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	217 000,00	164 000,00	164 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	217 000,00	164 000,00	164 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	112 500,00	112 000,00	112 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	2 000,00	1 000,00	1 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	50 000,00	21 800,00	21 800,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	26 500,00	2 600,00	2 600,00
139181	de la collectivité de rattachement	26 000,00	26 600,00	26 600,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		217 000,00	164 000,00	164 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 733 000,00	2 413 998,00	2 413 998,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 413 998,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	280 000,00	120 000,00	120 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	280 000,00	120 000,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 235 430,00	648 165,00	648 165,00
1641	Emprunts en euros	1 235 430,00	648 165,00	648 165,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 515 430,00	768 165,00	768 165,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	305 050,00	305 050,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	0,00	305 050,00	305 050,00
Total des recettes financières		0,00	305 050,00	305 050,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 515 430,00	1 073 215,00	1 073 215,00
021	Virement de la section d'exploitation	63 665,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 153 905,00	1 340 783,00	1 340 783,00
28031	Frais d'études	200,00	595,00	595,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 822,00	3 315,00	3 315,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	0,00	1 160,00	1 160,00
28121	Aménagement Terrains nus	0,00	3 700,00	3 700,00
28153	Installations à caractère spécifique	887,00	6 230,00	6 230,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	186,00	810,00	810,00
28157	Aménagement matériel industriel	2 908,00	8 100,00	8 100,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	2 150,00	2 130,00	2 130,00
28173	Constructions (mise à disposition)	90 400,00	80 540,00	80 540,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 021 138,00	1 185 903,00	1 185 903,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	11 900,00	6 100,00	6 100,00
28181	Installations générales, agencements	1 985,00	5 500,00	5 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 466,00	17 140,00	17 140,00
28188	Autres	14 863,00	19 560,00	19 560,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 217 570,00	1 340 783,00	1 340 783,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 217 570,00	1 340 783,00	1 340 783,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 733 000,00	2 413 998,00	2 413 998,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 413 998,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

- le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

[illegible]

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

[illegible]

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

- (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Libellé des emprunts	Montant	Index	Formule	Niveau de taux	Intérêts à payer	Intérêts à percevoir
Emprunt n°1	1000000	100	100	100	1000000	1000000
Emprunt n°2	2000000	100	100	100	2000000	2000000
Emprunt n°3	3000000	100	100	100	3000000	3000000
Emprunt n°4	4000000	100	100	100	4000000	4000000
Emprunt n°5	5000000	100	100	100	5000000	5000000
Emprunt n°6	6000000	100	100	100	6000000	6000000
Emprunt n°7	7000000	100	100	100	7000000	7000000
Emprunt n°8	8000000	100	100	100	8000000	8000000
Emprunt n°9	9000000	100	100	100	9000000	9000000
Emprunt n°10	10000000	100	100	100	10000000	10000000
Emprunt n°11	11000000	100	100	100	11000000	11000000
Emprunt n°12	12000000	100	100	100	12000000	12000000
Emprunt n°13	13000000	100	100	100	13000000	13000000
Emprunt n°14	14000000	100	100	100	14000000	14000000
Emprunt n°15	15000000	100	100	100	15000000	15000000
Emprunt n°16	16000000	100	100	100	16000000	16000000
Emprunt n°17	17000000	100	100	100	17000000	17000000
Emprunt n°18	18000000	100	100	100	18000000	18000000
Emprunt n°19	19000000	100	100	100	19000000	19000000
Emprunt n°20	20000000	100	100	100	20000000	20000000

612 - RÉCAPITULATIF DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (MONTANT)

Libellé des emprunts	Montant	Index	Formule	Niveau de taux	Intérêts à payer	Intérêts à percevoir
Emprunt n°1	1000000	100	100	100	1000000	1000000
Emprunt n°2	2000000	100	100	100	2000000	2000000
Emprunt n°3	3000000	100	100	100	3000000	3000000
Emprunt n°4	4000000	100	100	100	4000000	4000000
Emprunt n°5	5000000	100	100	100	5000000	5000000
Emprunt n°6	6000000	100	100	100	6000000	6000000
Emprunt n°7	7000000	100	100	100	7000000	7000000
Emprunt n°8	8000000	100	100	100	8000000	8000000
Emprunt n°9	9000000	100	100	100	9000000	9000000
Emprunt n°10	10000000	100	100	100	10000000	10000000
Emprunt n°11	11000000	100	100	100	11000000	11000000
Emprunt n°12	12000000	100	100	100	12000000	12000000
Emprunt n°13	13000000	100	100	100	13000000	13000000
Emprunt n°14	14000000	100	100	100	14000000	14000000
Emprunt n°15	15000000	100	100	100	15000000	15000000
Emprunt n°16	16000000	100	100	100	16000000	16000000
Emprunt n°17	17000000	100	100	100	17000000	17000000
Emprunt n°18	18000000	100	100	100	18000000	18000000
Emprunt n°19	19000000	100	100	100	19000000	19000000
Emprunt n°20	20000000	100	100	100	20000000	20000000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	38	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 444 399,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2024-03-25

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Nature : 13111	0	25/03/2024
L	Nature : 13111	10	25/03/2024
L	Nature : 13111	15	25/03/2024
L	Nature : 13111	2	25/03/2024
L	Nature : 13111	20	25/03/2024
L	Nature : 13111	40	25/03/2024
L	Nature : 13111	45	25/03/2024
L	Nature : 13111	50	25/03/2024
L	Nature : 13111	6	25/03/2024
L	Nature : 13111	60	25/03/2024
L	Nature : 13118	10	25/03/2024
L	Nature : 13118	45	25/03/2024
L	Nature : 1313	0	25/03/2024
L	Nature : 1313	25	25/03/2024
L	Nature : 1313	40	25/03/2024
L	Nature : 1313	45	25/03/2024
L	Nature : 1313	50	25/03/2024
L	Nature : 1314	10	25/03/2024
L	Nature : 1314	45	25/03/2024
L	Nature : 1318	10	25/03/2024
L	Nature : 1318	40	25/03/2024
L	Nature : 1318	45	25/03/2024
L	Classe : 2031_0	0	25/03/2024
L	Classe : 2031_10	10	25/03/2024
L	Classe : 2051_0	0	25/03/2024
L	Nature : 2051	10	25/03/2024
L	Nature : 2087	5	25/03/2024
L	Nature : 2121	0	25/03/2024
L	Nature : 21531	0	25/03/2024
L	Nature : 21531	10	25/03/2024
L	Nature : 21561	10	25/03/2024
L	Nature : 2157	0	25/03/2024
L	Nature : 2157	10	25/03/2024
L	Nature : 21728	10	25/03/2024
L	Nature : 21728	50	25/03/2024
L	Nature : 217311	10	25/03/2024
L	Nature : 217311	25	25/03/2024
L	Nature : 217311	5	25/03/2024
L	Nature : 217311	60	25/03/2024
L	Nature : 21738	15	25/03/2024
L	Nature : 21738	50	25/03/2024
L	Nature : 217531	0	25/03/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Nature : 217531	1	25/03/2024
L	Nature : 217531	10	25/03/2024
L	Nature : 217531	15	25/03/2024
L	Nature : 217531	2	25/03/2024
L	Nature : 217531	25	25/03/2024
L	Nature : 217531	3	25/03/2024
L	Nature : 217531	30	25/03/2024
L	Nature : 217531	45	25/03/2024
L	Nature : 217531	5	25/03/2024
L	Nature : 217531	50	25/03/2024
L	Nature : 217531	6	25/03/2024
L	Nature : 217531	60	25/03/2024
L	Nature : 217561	0	25/03/2024
L	Nature : 217561	1	25/03/2024
L	Nature : 217561	10	25/03/2024
L	Nature : 217561	15	25/03/2024
L	Nature : 217561	2	25/03/2024
L	Nature : 217561	20	25/03/2024
L	Nature : 217561	3	25/03/2024
L	Nature : 217561	40	25/03/2024
L	Nature : 217561	45	25/03/2024
L	Nature : 217561	5	25/03/2024
L	Nature : 217561	50	25/03/2024
L	Nature : 217561	60	25/03/2024
L	Nature : 21758	0	25/03/2024
L	Classe : 21758_10	10	25/03/2024
L	Classe : 21758_15	15	25/03/2024
L	Nature : 21758	20	25/03/2024
L	Nature : 21758	30	25/03/2024
L	Nature : 21758	4	25/03/2024
L	Nature : 21758	40	25/03/2024
L	Nature : 21758	5	25/03/2024
L	Nature : 21758	50	25/03/2024
L	Nature : 21758	6	25/03/2024
L	Nature : 21783	10	25/03/2024
L	Nature : 21783	15	25/03/2024
L	Nature : 21783	25	25/03/2024
L	Nature : 21783	5	25/03/2024
L	Nature : 21783	50	25/03/2024
L	Classe : 21788_10	10	25/03/2024
L	Nature : 21788	15	25/03/2024
L	Nature : 21788	3	25/03/2024
L	Classe : 21788_5	5	25/03/2024
L	Classe : 2181_0	0	25/03/2024
L	Classe : 2181_10	10	25/03/2024
L	Nature : 2183	0	25/03/2024
L	Classe : 2183_10	10	25/03/2024
L	AUTRES	0	25/03/2024
L	Classe : 2315_0	0	25/03/2024
L	Nature : 2315	10	25/03/2024
L	Nature : 238	0	25/03/2024
L	Nature : 2763	0	25/03/2024
L	Nature : 2763	1	25/03/2024
L	2031 - FRAIS D ETUDES	5	25/03/2024
L	2051 - LOGICIELS	2	25/03/2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2121 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	20	25/03/2024
L	21531 - RESEAUX D EAU	60	25/03/2024
L	21561 - Matériel spécifique d'exploitation	15	25/03/2024
L	2157 - Agencement et aménagement du matériel	10	25/03/2024
L	2181 - INSTALLATIONS GENERALES	15	25/03/2024
L	2183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5	25/03/2024
L	2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10	25/03/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
001	001	
002	002	
003	003	
004	004	
005	005	
006	006	
007	007	
008	008	
009	009	
010	010	
011	011	
012	012	
013	013	
014	014	
015	015	
016	016	
017	017	
018	018	
019	019	
020	020	
021	021	
022	022	
023	023	
024	024	
025	025	
026	026	
027	027	
028	028	
029	029	
030	030	
031	031	
032	032	
033	033	
034	034	
035	035	
036	036	
037	037	
038	038	
039	039	
040	040	
041	041	
042	042	
043	043	
044	044	
045	045	
046	046	
047	047	
048	048	
049	049	
050	050	
051	051	
052	052	
053	053	
054	054	
055	055	
056	056	
057	057	
058	058	
059	059	
060	060	
061	061	
062	062	
063	063	
064	064	
065	065	
066	066	
067	067	
068	068	
069	069	
070	070	
071	071	
072	072	
073	073	
074	074	
075	075	
076	076	
077	077	
078	078	
079	079	
080	080	
081	081	
082	082	
083	083	
084	084	
085	085	
086	086	
087	087	
088	088	
089	089	
090	090	
091	091	
092	092	
093	093	
094	094	
095	095	
096	096	
097	097	
098	098	
099	099	
100	100	

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
001	001	
002	002	
003	003	
004	004	
005	005	
006	006	
007	007	
008	008	
009	009	
010	010	
011	011	
012	012	
013	013	
014	014	
015	015	
016	016	
017	017	
018	018	
019	019	
020	020	
021	021	
022	022	
023	023	
024	024	
025	025	
026	026	
027	027	
028	028	
029	029	
030	030	
031	031	
032	032	
033	033	
034	034	
035	035	
036	036	
037	037	
038	038	
039	039	
040	040	
041	041	
042	042	
043	043	
044	044	
045	045	
046	046	
047	047	
048	048	
049	049	
050	050	
051	051	
052	052	
053	053	
054	054	
055	055	
056	056	
057	057	
058	058	
059	059	
060	060	
061	061	
062	062	
063	063	
064	064	
065	065	
066	066	
067	067	
068	068	
069	069	
070	070	
071	071	
072	072	
073	073	
074	074	
075	075	
076	076	
077	077	
078	078	
079	079	
080	080	
081	081	
082	082	
083	083	
084	084	
085	085	
086	086	
087	087	
088	088	
089	089	
090	090	
091	091	
092	092	
093	093	
094	094	
095	095	
096	096	
097	097	
098	098	
099	099	
100	100	

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
001	001	
002	002	
003	003	
004	004	
005	005	
006	006	
007	007	
008	008	
009	009	
010	010	
011	011	
012	012	
013	013	
014	014	
015	015	
016	016	
017	017	
018	018	
019	019	
020	020	
021	021	
022	022	
023	023	
024	024	
025	025	
026	026	
027	027	
028	028	
029	029	
030	030	
031	031	
032	032	
033	033	
034	034	
035	035	
036	036	
037	037	
038	038	
039	039	
040	040	
041	041	
042	042	
043	043	
044	044	
045	045	
046	046	
047	047	
048	048	
049	049	
050	050	
051	051	
052	052	
053	053	
054	054	
055	055	
056	056	
057	057	
058	058	
059	059	
060	060	
061	061	
062	062	
063	063	
064	064	
065	065	
066	066	
067	067	
068	068	
069	069	
070	070	
071	071	
072	072	
073	073	
074	074	
075	075	
076	076	
077	077	
078	078	
079	079	
080	080	
081	081	
082	082	
083	083	
084	084	
085	085	
086	086	
087	087	
088	088	
089	089	
090	090	
091	091	
092	092	
093	093	
094	094	
095	095	
096	096	
097	097	
098	098	
099	099	
100	100	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 225 005,00	1 225 005,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 645 833,00	1 645 833,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	420 828,00	420 828,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 225 005,00	1 225 005,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 061 005,00	1 061 005,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 061 005,00	1 061 005,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		164 000,00	164 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	164 000,00	164 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

VI	IV – ANNEXES	IV
	ELEMENTS DU BILAN	
	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 645 833,00	III 1 645 833,00
Ressources propres externes de l'année (a)		305 050,00	305 050,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	305 050,00	305 050,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 340 783,00	1 340 783,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	595,00	595,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 315,00	3 315,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	1 160,00	1 160,00
28121	Aménagement Terrains nus	3 700,00	3 700,00
28153	Installations à caractère spécifique	6 230,00	6 230,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	810,00	810,00
28157	Aménagement matériel industriel	8 100,00	8 100,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	2 130,00	2 130,00
28173	Constructions (mise à disposition)	80 540,00	80 540,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 185 903,00	1 185 903,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	6 100,00	6 100,00
28181	Installations générales, agencements	5 500,00	5 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	17 140,00	17 140,00
28188	Autres	19 560,00	19 560,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV	IV – ANNEXES	IV
	ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

[illegible]

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargée de relations usagers	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
Agent d'exploitation	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Responsable d'exploitation		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Responsable études et travaux		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	2,00	3,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Intitulé de la mission	Effectif	Coût moyen annuel (M€)	Coût moyen mensuel (M€)
Mission 1	1	120	10
Mission 2	2	240	20
Mission 3	3	360	30
Mission 4	4	480	40
Mission 5	5	600	50
Mission 6	6	720	60
Mission 7	7	840	70
Mission 8	8	960	80
Mission 9	9	1080	90
Mission 10	10	1200	100
Mission 11	11	1320	110
Mission 12	12	1440	120
Mission 13	13	1560	130
Mission 14	14	1680	140
Mission 15	15	1800	150
Mission 16	16	1920	160
Mission 17	17	2040	170
Mission 18	18	2160	180
Mission 19	19	2280	190
Mission 20	20	2400	200
Mission 21	21	2520	210
Mission 22	22	2640	220
Mission 23	23	2760	230
Mission 24	24	2880	240
Mission 25	25	3000	250
Mission 26	26	3120	260
Mission 27	27	3240	270
Mission 28	28	3360	280
Mission 29	29	3480	290
Mission 30	30	3600	300
Mission 31	31	3720	310
Mission 32	32	3840	320
Mission 33	33	3960	330
Mission 34	34	4080	340
Mission 35	35	4200	350
Mission 36	36	4320	360
Mission 37	37	4440	370
Mission 38	38	4560	380
Mission 39	39	4680	390
Mission 40	40	4800	400
Mission 41	41	4920	410
Mission 42	42	5040	420
Mission 43	43	5160	430
Mission 44	44	5280	440
Mission 45	45	5400	450
Mission 46	46	5520	460
Mission 47	47	5640	470
Mission 48	48	5760	480
Mission 49	49	5880	490
Mission 50	50	6000	500
Mission 51	51	6120	510
Mission 52	52	6240	520
Mission 53	53	6360	530
Mission 54	54	6480	540
Mission 55	55	6600	550
Mission 56	56	6720	560
Mission 57	57	6840	570
Mission 58	58	6960	580
Mission 59	59	7080	590
Mission 60	60	7200	600
Mission 61	61	7320	610
Mission 62	62	7440	620
Mission 63	63	7560	630
Mission 64	64	7680	640
Mission 65	65	7800	650
Mission 66	66	7920	660
Mission 67	67	8040	670
Mission 68	68	8160	680
Mission 69	69	8280	690
Mission 70	70	8400	700
Mission 71	71	8520	710
Mission 72	72	8640	720
Mission 73	73	8760	730
Mission 74	74	8880	740
Mission 75	75	9000	750
Mission 76	76	9120	760
Mission 77	77	9240	770
Mission 78	78	9360	780
Mission 79	79	9480	790
Mission 80	80	9600	800
Mission 81	81	9720	810
Mission 82	82	9840	820
Mission 83	83	9960	830
Mission 84	84	10080	840
Mission 85	85	10200	850
Mission 86	86	10320	860
Mission 87	87	10440	870
Mission 88	88	10560	880
Mission 89	89	10680	890
Mission 90	90	10800	900
Mission 91	91	10920	910
Mission 92	92	11040	920
Mission 93	93	11160	930
Mission 94	94	11280	940
Mission 95	95	11400	950
Mission 96	96	11520	960
Mission 97	97	11640	970
Mission 98	98	11760	980
Mission 99	99	11880	990
Mission 100	100	12000	1000

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agent d'exploitation		TECH		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Responsable d'exploitation		TECH		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Responsable études et travaux		TECH		0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0.00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 0 ¹⁷Nombre de suffrages exprimés : 0 ¹⁷

VOTES :

Pour : 0 ¹⁷

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/12/2025

Présenté par (1) le président,

A Bozel le 15/12/2025

(1) le président,

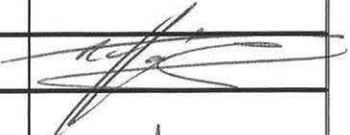
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Bozel, le 15/12/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

APPOLONIA Jenny	
BELLEVILLE Jean-Marc	
BENOIT Jean-René	
BLANC Gabriel	
BLANC Martine	
CHAPUIS Dominique	
CHEDAL BORNU Jean-François	
DRAVET Roland	
DURAZ Jean-Louis	
ETIEVENT Alain	
EYNARD VERRAT Alain	
FALCOZ Thibaud	
GARCIN Alice	
LE SOURD Dominique	
MONIN Thierry	
MONSENEGO Isabelle	
PACHOD Jean-Yves	
PIDEIL Bruno	
PULCINI Sylvain	
ROLLAND Alexis	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ROSSI Sandra	
RUFFIER LACHE René	
RUFFIER LANCHE Jean-Luc	
SCHILTE Michèle	
SOUVY Florian	
SURELLE Florence	
VESSILLER Yvan	

Certifié exécutoire par (1) le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



A Bozel
le 15/12/2025